



LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE GRAND EST
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ
CHANCELIER DES UNIVERSITES DE LORRAINE

VU le code général de la fonction publique,
VU le décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié, portant statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les professeurs de lycée professionnel de classe normale dont les noms suivent, inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe au titre de l'année 2023, sont nommés professeurs de lycée professionnel hors-classe à compter du 1^{er} septembre 2023 :

NOM	PRENOM	DISCIPLINE
ACKERMANN	CHRISTINE	Sciences et techniques médico-sociales
ALONSO	FRANCOIS	Mathématiques sciences physiques
AMELLA	FREDERIC	Lettres histoire géographie
ANTOINE	FABRICE	Génie industriel structures métalliques
ARBOGAST	MARTIAL	Carrelage mosaïque
ARNAUD	ALEXANDRE	Génie électrique : électrotechnique
AST	LAETITIA	Coordination pédagogique et ingénierie de formation
BARADEL-RUIU	MANDY	Economie et gestion option commerce et vente
BARBIER	MICHEL	Génie industriel bois
BERCHOUX-MERLINC	GREGORY	Maintenance des systèmes mécaniques automatisés
BETKER	CHANTAL	Lettres histoire géographie
BEULNE	AURELIE	Pâtisserie
BIER	STEPHANE	Génie mécanique option construction
BILLIEMAZ	PAULIN	Génie industriel structures métalliques
BLAISE	SEBASTIEN	Génie mécanique option construction
BOUCHET	FRANCK	Lettres histoire géographie

BUDA	FRANCK	Mathématiques sciences physiques
BURGER	JEAN-BERNARD	Génie électrique : électrotechnique
CALLIGARO	THOMAS	Lettres histoire géographie
CHACHOUA	BRAHIM	Réparation et revêtement en carrosserie
CHENAL	JEAN-MARC	Génie civil construction et économie
CHEVILLON	MARYLINE	Mathématiques sciences physiques
CHRISTMANN	THIERRY	Peinture - revêtements
CLAUDE	STEPHANIE	Lettres histoire géographie
CORDIER	JEROME	Mathématiques sciences physiques
CURIEN	LAURENT	Génie industriel bois
DA SILVA	CARLOS	Réparation et revêtement en carrosserie
D'ANNA	ALDO	Maçonnerie
DE JONGE	DAVID	Génie électrique : électronique
DELDEMME	VALERIE	Economie et gestion option comptabilité et gestion
DEMONTE	JEROME	Maintenance des systèmes mécaniques automatisés
DI VITO	CARLO	Génie civil construction réalisation d'ouvrage
DILI	MUSTAPHA	Lettres histoire géographie
DUCHAINE	JEAN LUC	Horticulture
EISENHAUER	JOHNNY	Economie et gestion option commerce et vente
EL OTMANI	AZZEDDINE	Mathématiques sciences physiques
ELION	ANNA TERESA	Génie industriel textile et cuirs
ELMOHSINE	MARIE PAULE	Sciences et techniques médico-sociales
EVARD	FRANCK	Mathématiques sciences physiques
FRISSON	SEBASTIEN	Génie électrique : électrotechnique
GALLAND	CEDRIC	Génie électrique : électronique
GENNARI	CAROLINE	Economie et gestion option comm. et organisation
GIRARD	DIANE	Mathématiques sciences physiques
HAAS	ISABELLE	Anglais lettres
HARALT	ALEXANDRE	Conducteurs routiers
HENRY	NATHALIE	Economie et gestion option comm. et organisation
HIVER	CEDRIC	Mathématiques sciences physiques
HOLTZ	EMMANUEL	Génie civil construction et économie
HORNBERGER	CEDRIC	Génie mécanique option construction
JARECKI	KARINE	Hôtellerie: services et commercialisation
JERZAK	CHRISTOPHE	Génie mécanique option productique
JUNG	CHRISTOPHE	Maintenance des systèmes mécaniques automatisés
KACED	OMAR	Lettres histoire géographie
LAURENT	DELPHINE	Mathématiques sciences physiques
LAVAL	SIMON	Génie mécanique option construction
LEFRANT	JEROME	Mathématiques sciences physiques
LEGE	JEAN-FRANCOIS	Economie et gestion option commerce et vente
LOUNES	OUIZA	Lettres histoire géographie
MAI	NICOLAS	Génie industriel bois
MATHIEU	CHRISTOPHE	Génie ind. construction réparation en carrosserie
MEBREK	EDILMI	Génie civil équipement technique énergie
MERTZ	ALAIN	Lettres histoire géographie

MONGIN	GAELE	Economie et gestion option commerce et vente
MOUGEOT	FRANCOIS	Biotechnologies : santé environnement
MULLER	SEBASTIEN	Génie industriel bois
OUANNOUGHI	SLIMANE	Génie électrique : électrotechnique
PALERMO	JENNIFER	Lettres histoire géographie
PAQUIN	NATHALIE	Biotechnologies : santé environnement
PICOT	EDITH	Economie et gestion option commerce et vente
POIREL	LAETTIA	Economie et gestion option commerce et vente
QUANDALLE	YANN	Génie mécanique option construction
QUINET	LAETTIA	Mathématiques sciences physiques
RENAUDOT	MARIE-CHRISTINE	Economie et gestion option commerce et vente
REZONJA	NATHALIE	Mathématiques sciences physiques
RIHM	JEAN-LUC	Economie et gestion option comptabilité et gestion
RUDEAU	MURIEL	Lettres histoire géographie
SARRADO	DAVID	Lettres histoire géographie
SAULI	LIONEL	Lettres histoire géographie
SCHEID	ANNICK	Education artistique et arts appliqués
SCHERTZ	YANNICK	Génie électrique : électrotechnique
STAGNO	VALERIE	Economie et gestion option commerce et vente
STARCK	PRISCILLE	Anglais lettres
STEINMETZ	LAURENCE	Lettres histoire géographie
STEYER-DECHOUX	HELENE	Mathématiques sciences physiques
STOCCHETTI	LILIAN	Economie et gestion option commerce et vente
SYGUT	LUDOVIC	Génie civil construction et économie
TAHANI	ABDELKRIM	Génie électrique : électrotechnique
TAHOURI	CHOROUK	Economie et gestion option commerce et vente
THIERCY	STEPHANE	Lettres histoire géographie
VIBERT	CARINE	Economie et gestion option commerce et vente
YAZI	ABDELILAH	Mathématiques sciences physiques
ZETTL	MAGALI	Lettres histoire géographie
ZIADI	CHINEZ	Anglais lettres
ZIDANE	NASSER	Economie et gestion option commerce et vente

	TOTAL	Hommes	Femmes	Part des femmes
Promouvables	429	259	170	39.63%
Promus	94	59	35	37.23%

Contingent : 94

Article 2 : Le présent arrêté est publié sur le site de l'académie de Nancy-Metz.

Article 3 : La secrétaire générale d'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy le 6 juillet 2023

Pour le recteur,
La secrétaire générale,

Marié-Laure JEANNIN

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former un recours administratif gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois compter de sa notification.

Si vous souhaitez exercer un recours contentieux, vous devez obligatoirement présenter une demande de médiation conformément aux dispositions des articles L.213-11 et R.213-10 du code de justice administrative dans un délai de deux mois, conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative :

- Soit à compter de la notification de la décision expresse de rejet initiale ou de rejet de votre recours administratif ;
- Soit en l'absence de réponse, à compter du terme d'un délai de deux mois après la réception par l'administration de votre demande ou recours administratif.

Vous devez saisir par courrier ou courriel : ce.mediateur@ac-nancy-metz.fr.

Vous devez joindre à votre saisine une copie de la présente décision et de la décision rejetant votre recours administratif.

Si la médiation n'a pas permis d'aboutir à un accord, vous pourrez contester la présente décision devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle soit l'une des parties, soit les deux, soit le médiateur académique, déclarent de façon non équivoque et par tout moyen permettant d'en apprécier la connaissance par l'ensemble des parties, que la médiation est terminée.